GUIDE TARIFAIRE

Aéroport Saint-Etienne Loire

Applicable au 01/10/2022

2022

AEROPORT SAINT-ETIENNE LOIRE

Table des matières

Contacts et localisation 3

Conditions générales 4

Redevances aéroportuaires 9

- Atterrissage 10
- Distribution carburant 11
- Stationnement 11
- Balisage 12
- Passagers 12

Prestation Assistance 13

Autres services 16

- Dégivrage 17
- Avitaillement 17
- AFIS 17
- Forfait annuel aviation d'affaire 18

Redevances domaniales 19

Annexes 21

- Formulaire avitaillement Hors Notam 22
- Formulaire AFIS Hors Notam 23

CONTACTS

Pour toute demande de vol et d'assistance :

OPERATIONS ET HANDLING (Services sur demande 24h/24)
+33 4 77 55 71 71 / operations@saint-etienne.aeroport.fr

Autres services :

SERVICE PISTE ET CARBURANT
+33 4 77 55 71 66 / carburant@saint-etienne.aeroport.fr

SERVICE SSLIA
+33 4 77 55 71 73 / sslia@saint-etienne.aeroport.fr

ACCUEIL
+33 4 77 55 71 71 / contact@saint-etienne.aeroport.fr

SERVICE COMPTABILITE
+33 4 77 55 71 64 / jperona@saint-etienne.aeroport.fr

DEVELOPPEMENT AEROPORTUAIRE
+33 4 77 55 71 51 / dmarnat@saint-etienne.aeroport.fr

LOCALISATION

AEROPORT SAINT-ETIENNE LOIRE
Rue de l'Aéroport
42160 Andrézieux-Bouthéon

CONDITIONS GENERALES

CONDITIONS GENERALES

FACTURATION

Les redevances et prestations calculées d'après la MMD (Masse Maximale Décollage) sera arrondie à la tonne supérieure. Pour les prestations à l'heure, toute heure commencée sera due.

Tous les prix sont indiqués hors taxes. La taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) sur les services Aéroportuaires (redevances d'atterrissage, de balisage, de stationnement, passagers, sur les carburants) est facturée au taux en vigueur. Les exonérations de TVA sont encadrées par l'article 262, II-4 du Code général des impôts lequel dispose que :
« II. Sont également exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée :
4. les opérations de livraison, de transformation, de réparation, d'entretien, d'affrètement et de location portant sur les aéronefs utilisés par des compagnies aériennes, dont les services à destination ou en provenance de l'étranger ou des territoires et départements d'outre-mer, à l'exclusion de la France Métropolitaine, représentent au moins 80 % des services qu'elles exploitent ; ».

L'instruction 3 A-6-07 du 06/07/2007 actualise la liste des compagnies aériennes réputées remplir la condition d'éligibilité.
Le régime d'application de la T.V.A. sur les services aéroportuaires (redevances d'atterrissage, de stationnement, passagers, sur les carburants) et services accessoires a été défini par la loi de finances du 31 décembre 1995 qui est résumée ci-dessous :

EXPLOITANT	
Compagnies aériennes françaises de transport agréées (*) réalisant **moins de 80 %** de leur trafic en international	Assujetties
Compagnies aériennes françaises de transport agréées (*) réalisant **80 % ou plus** de leur trafic en international	Exonérées
Compagnies aériennes étrangères de transport agréées et avions d'Etat étrangers utilisés dans le cadre de missions déclarées	Exonérées
Aviation privée, d'affaires, sociétés de travail aérien	Assujetties
Aéronefs militaires français et étrangers, aéronefs d'Etat, français et étrangers	Assujetties

(*) Entreprises définies à l'article L6412-1 et L.6412-2 du Code des transports. *Companies defined in the articles L.641261 et L.6412-2 of the transportation Code.*
Les conditions d'exonérations seront appliquées en fonction de l'instruction du Code général des impôts en vigueur à la date d'application des tarifs (4° II de l'article 262) comme suit.
Les compagnies françaises mentionnées à l'annexe A et l'ensemble des compagnies étrangères, à l'exception de celles mentionnées à l'annexe B de l'instruction, ne sont plus tenues de délivrer une attestation. Seules les compagnies françaises non mentionnées à l'annexe A et les compagnies étrangères mentionnées à l'annexe B, et souhaitant bénéficier de cette exonération s'engage à fournir à la société d'exploitation de l'Aéroport une attestation valable pour l'année en cours.

MODES DE REGLEMENT

Au comptant
Règlement par carte bancaire directement au comptoir (*uniquement le jour du vol*)

Par virement
A l'ordre de : TRESORERIE SAINT-ETIENNE MUNICIPALE Banque : Banque de France IBAN : FR79 3000 1007 29C4 2000 0000 079 BIC : BDFEFRPPCCT

Par chèque bancaire
A l'ordre du : TRESOR PUBLIC Adresse : Trésorerie Principale Municipale BP 60061 2 Avenue Gruner 42006 Saint-Etienne cedex 1

DELAIS DE REGLEMENT

Les factures sont payables sous un délai de 30 jours.

PENALITES DE RETARD

Les sommes échues portent des intérêts de retard calculés au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal Français à compter du jour de leur exigibilité, 30 jours après l'établissement de l'avis des sommes à payer émis par la trésorerie municipale de Saint-Etienne.

FRAIS DE RECOUVREMENT

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est due en cas de retard de paiement et s'élève à 40€ par facture (selon Décret n° 2012-115 du 02 octobre 2012).
Si les montants de recouvrement réellement engagés s'avéraient supérieurs, une indemnisation complémentaire pourrait être demandée.

CONTENTIEUX

En cas de non-paiement dans les délais et après envoi d'une mise en demeure, le dossier sera transmis au service contentieux. Les frais de recouvrement et pénalités de retard sont à la charge du client.
Indépendamment des frais de recouvrement et de pénalités de retard prévus ci-dessus, la mise au contentieux d'une facture impayée peut entrainer l'application de mesures particulières, et notamment la résiliation, à titre de sanction, des conventions et autorisations dont bénéficie le débiteur.

RECLAMATION

Les réclamations ne sont pas suspensives de paiement. Elles sont recevables pendant une période de deux mois à compter de la date d'émission du titre.

FRAIS COMPLEMENTAIRES

- Des frais de facturation de 8.50€ seront appliqués pour :
  - Toutes les factures d'un montant inférieur à 50€ HT non payées au comptant
  - Toutes les factures (sans minimum) Hors Notam et sans assistance

- Des frais de traitement de 85€ seront appliqués pour le traitement de toutes demandes de vols sans assistances. (Traitement et coordination des informations).
Les vols « **greffes / transfert d'organes** » ne sont pas soumis à l'assistance obligatoire.

MAJORATION

- Une majoration de 20% sera appliquée sur les prestations refacturées (taxi, hôtel, catering, plateau repas, sureté complémentaire, etc.)

- Une majoration sera appliquée aux prestations et aux assistances Hors Notam :

HORS NOTAM	HORAIRE
Semaine	De 00h à 06h et de 21h à 00h*
Samedi	De 00h à 07h et de 20h à 00h*
Dimanche et férié	24h/24*

**Sous réserve de modification des horaires publiés par NOTAM*

ANNULATION ET RETARD

Pour toute annulation ou retard de vols ou de de prestations, les coûts seront majorés et facturés selon les grilles ci-dessous :

Retard	Majoration
De 60 min à 89 min	+ 25%
De 90 min à 119 min	+ 75%
De 120 min à 179 min	+ 100%
Au-delà de 180 min	+ 50% / heure

Annulation	Assistance redevable à
< 96 heures	50%
< 48 heures	100%
Annulation ou déroutement le jour J (Hors météo et ATC)	100%

PREAVIS D'ASSISTANCE

Un préavis de 72h est nécessaire pour les demandes d'assistance Hors Notam.
Les demandes d'assistance Hors Notam inférieures à 72 heures seront majorées de 25%

REDEVANCES AEROPORTUAIRES

REDEVANCES AEROPORTUAIRES

ATTERRISSAGE

La redevance atterrissage est due par tous les aéronefs qui atterrissent, y compris le touch and Go, sur l'aéroport Saint-Etienne Loire. La redevance se calcule d'après la MMD (Masse Maximale Décollage) et arrondie à la tonne supérieure.

Tranche de poids	Tarifs
De 0 ≤ 1.5 tonne	10 .00€
De 1.6 ≤ 3 tonnes	14.00€
De 4 ≤ 6 tonnes	19.00€
De 7 ≤ 25 tonnes	22€ + 2€ par tonne > 6
De 26 ≤ 75 tonnes	60€ + 5€ par tonnes > 25
De > 75 tonnes	310€ + 4€ par tonnes > 75

Conditions particulières	Tarifs
Hélicoptère	-50%
Aéroclub agrée, (aéronef < 6 tonnes)	-30%
Vol militaire	-20%
Vol entrainement et formation (hors armée)	-50%
Aéronef basé (aéronef > 1.5 tonnes)	-30%
Aéronef affecté aux déplacements de personnalités exerçant des fonctions figurant sur une liste fixée par décision du ministre charge de l'aviation civile ou aéronef d'état.	-100%
Aéronef effectuant un retour forcé sur l'aéroport en raison d'incident technique ou de circonstance atmosphérique défavorable.	-100%

Forfait atterrissage aéronef basé < 1.5 tonnes	Tarifs
Forfait aéroclub basé *	400€ / an / aéronef
Forfait aéronef basé *	600€ / an / aéronef

**nombre d'atterrissages illimités*

Forfait atterrissage aéroclub non basé	Tarifs
De 1 à 10 Avions *	500€ / an
De 11 à 20 Avions *	600€ / an
De 21 à 30 Avions *	700€ / an
Au-delà de 30 Avions *	800€ / an

**nombre d'atterrissages illimités*

DISTRIBUTION CARBURANT

La redevance est due par l'opérateur pour ses installations de distribution de carburant.

Carburants	Tarifs
JET A1	0.15€ / Hectolitre
AVGAS	0.17€ / Hectolitre

STATIONNEMENT

La redevance stationnement est due par tous les aéronefs qui stationnent sur l'aéroport Saint-Etienne Loire (tous les parkings sont concernés, parking commercial, parking aéroclub et parking ouest). La redevance se calcule d'après la MMD (Masse Maximale Décollage) de l'appareil (arrondie à la tonne supérieure) et sur la durée de stationnement. (Indication exploitable basée sur le strip ayant valeur de document officiel). Toute heure commencée est due.
L'abris ponctuel d'aéronef sous hangar sera facturé selon la redevance de stationnement

Tranche d'heures	Tarifs
Aéronef ≤ 6 tonnes franchise de 0 à 12h	Inclus
Aéronef > 6 tonnes franchise de 0 à 2h	Inclus
Au-delà pour tous aéronef	0.35€ / tonne / heure

BALISAGE

La redevance balisage est due par les aéronefs qui utilisent le dispositif de balisage des pistes sur l'aéroport Saint-Etienne Loire, y compris le PCL (Pilot Control Lightning). La redevance est due par mouvement.

Mouvements	Tarifs
Atterrissage	33€
Décollage	33€
Aéroclub basé forfait de 15min Sur la période hivernale du 01/11 au 31/03	15€
Touch&Go, pour 45 Min	40€

PASSAGER

La redevance est due pour tout passager au départ embarquant dans un aéronef à des fins commerciales, ou des vols privés ayant une MMD de plus de 6 tonnes. (Exonérations : Enfants de moins de 2 ans, membre d'équipage et passager en transit direct)

Embarquement	Tarif
Redevance par passager	12€

ASSISTANCE

ASSISTANCE

ASSISTANCE MINIMUM

Cette assistance est obligatoire (hors vol FERRY à l'arrivée et au départ) durant les heures d'ouverture de l'aéroport Saint-Etienne Loire (Notam) et sur demande pour des horaires hors Notam. Cette assistance est due par touchée pour les avions avec une MMD calculée supérieure ou égale à 3 tonnes et dont le nombre de places assises maximum est inferieur 15 places.

Une facturation par mouvement sera appliquée :
- Pour toute escale supérieure à 2 heures en Hors notam,
- Si une partie du vol (Arrivée ou départ) se déroule hors notam.

Aéronef < 15 places	Tarif
De 3 à 5 tonnes	200 €*
De 6 à 9 tonnes	300 €*
Plus de 10 tonnes	400 €*

** Majoration hors notam de nuit **+ 50%***

** Majoration hors notam dimanche et férié **+ 75%***

ASSISTANCE COMPLETE

Cette assistance est obligatoire est due par touchée, commerciale ou demi commerciale, pour les aéronefs dont la capacité de place assises est supérieure à 15 places.
Pour les touchées techniques (Ferry au départ et à l'arrivée) une facturation sera appliquée selon les prestations sollicitées.

Une facturation par mouvement sera appliquée :
- Pour toute escale supérieure à 2 heures en Hors notam,
- Si une partie du vol (Arrivée ou départ) se déroule hors notam.

Aéronef > 15 places	Tarif
De 16 à 49 places	800€*
A partir de 50 Places	Nous consulter

** Majoration hors notam de nuit **+ 50%***

** Majoration hors notam dimanche et férié **+ 75%***

PRESTATIONS INCLUSES

Prestations	Assistance minimum	Assistance complète
Parcage et calage	X	X
Débarquement et embarquement	X	X
Services aérogare (WC, Wifi, Salon Affaires, accueil)	X	X
Manutention bagages		X
Vidange toilette et eau potable		X
Eau chaude et glaçons		X
GPU 30 min par touchée		X
Enregistrement passagers et bagages		X

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

PRESTATIONS	Tarif
Agent / heure	65€*
Prestation de Sureté	Sur demande
<u>Nettoyage partiel :</u> - Rangement tablettes et ceintures - Ramassage des détritus, sols et pochettes	130€*
<u>Nettoyage complet :</u> - Rangement tablettes, ceintures - Ramassage des détritus, sols et pochettes - Aspirateur - Nettoyage des sanitaires et des tablettes	190€*
Presse (Par 10)	45€
GPU / 30min	70€
Vidange WC Eau potable	100€
Eau chaude Glaçons	20€
Plateaux repas	Sur demande
Catering divers	Sur demande

** Majoration hors notam de nuit **+ 50%***

** Majoration hors notam dimanche et férié **+ 75%***

AUTRES SERVICES

AUTRES SERVICES

DEGIVRAGE ET DEGIVRANT

Antigivre ecowing AD2 75/25 type 2

	Dégivrage et dégivrant
De 0 à 5 tonnes	200€ / Par Opération* + 4€ /Litre
De 6 à 9 tonnes	300€ / Par Opération* + 4€ /Litre
De 10 à 14 tonnes	400€ / Par Opération* + 4€ /Litre
Au-delà de 15 tonnes	500€ / Par Opération* + 4€ /Litre

** Majoration hors notam de nuit **+ 50%***

** Majoration hors notam dimanche et férié **+ 75%***

AVITAILLEMENT

La prestation d'avitaillement Hors Notam doit être formulée et validée au préalable. (Voir annexe 2 : formulaire avitaillement HN)

	Notam	Hors Notam Nuit / Dimanche et férié
Avitaillement	Inclus	240€

AFIS

La prestation AFIS doit être formulée et validée au préalable. (Voir annexe 2 : formulaire AFIS HN)
Un forfait minimum de 2 heures sera facturé, puis une facturation complémentaire pour toute demi-heure commencée.

	AFIS
NOTAM	-
HORS NOTAM : Forfait 2h	300€
HORS NOTAM : Par demi-heure supplémentaire	75€

FORFAIT ANNUEL AVIATION D'AFFAIRE[1]

Ce forfait est proposé aux entreprises et compagnies dont l'aéronef est basé sur l'aéroport Saint-Etienne Loire à l'année.

Il comprend, dans les horaires d'ouverture :

-Assistance Piste
Guidage, calage, manutention bagages, vide toilette, mise en place catering, eau chaude et glaçons,

-Assistance passager
Accueil passager, assistance lors des formalités de douanes et police, salon VIP

-Assistance opérations au sol[2]
Dossier météo, accueil équipage, salon équipage, réservation hôtel, taxi, conciergerie….

-stationnement sous hangar[3] et tractage avion

	Tarif
Forfait annuel par aéronef	17 000€ / an
Mesure incitative pour la 1ère année	-75%
Mesure incitative pour la 2ème année	-50%
Mesure incitative pour la 3ème année	-25%

[1] **Ce forfait fera l'objet d'une convention entre l'entreprise et l'aéroport**
[2] **Les services seront détaillés dans la convention**
[3] **Hangar Ouest**

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Pour favoriser le développement de l'offre aérienne sur l'aéroport Saint-Etienne Loire, des contrats spécifiques pourront être conclus avec la régie d'exploitation selon le nombre de mouvements opérés et les prestations d'assistances nécessaires aux activités.
Tout opérateur est invité à contacter le responsable du développement aéroportuaire pour analyser et définir la faisabilité ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat.

REDEVANCES DOMANIALES

REDEVANCES DOMANIALES

AEROGARE

Redevances	Tarifs
Ouverture pour évènementiel	Sur demande
Bureau 1er étage	125,16€ / m2 / An
Bureau technique	99€ /m2/an
Banque d'enregistrement	1 500€ / An
Comptoir de vente	1 500€ / An
Salle de réunion	120€ / ½ journée
	200€ / journée

HANGARS

Redevances	Tarifs
Hangar Roumeas aéronef privé (1place <1.5t)	1020€ / An
Hangar Roumeas Atelier Aéroclub	1 449€ / An
Hangar Roumeas aéronef aéroclub	528€ / aéronef / An
Club House Aéroclub	359,16€ / An
Hangars Ouest	Place avion (envergure X longueur) 20€ / m2 / an
	Occupation totale 15€/m²/an

TERRAINS

Redevances	Tarifs
Terrain Agricole	45.47€ / An / Hectare
Terrain nu	4€ / An / m2
Terrain nu pour construction	Nous consulter

ANNEXES

ANNEXE N°1 : FORMULAIRE AVITAILLEMENT

AEROPORT SAINT-ETIENNE
LOIRE

LIVRAISON CARBURANT HORS NOTAM
DELIVERY OF FUEL OUTSIDE OPENING HOURS

Ce type de livraison s'effectue sur demande et nécessite l'intervention spécifique d'un avitailleur formé et de moyens associés en dehors des heures publiées. (Sous réserve de disponibilité)
This service is provided under request and requires trained staff and specific equipement outside opening hours. (Subject to availability)

Nom de la compagnie / *Company name* : _____

N° de Vol / *Flight number* : _____

Date et heure du Vol / *Flight date and schedule* :_____

CLIENT / CUSTOMER	**TARIF / FEE**
Date, signature, nom *et tampon* ***Date, Sign, name and stamp***	**240€ HT**

AEROPORT SAINT-ETIENNE LOIRE
ROUTE DE L'AEROPORT
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

ANNEXE N°2 : FORMULAIRE AFIS

AEROPORT SAINT-ETIENNE
LOIRE

SERVICE AFIS HORS NOTAM
SERVICE AFIS OUTSIDE OPENING HOURS

Ce type de prestation s'effectue sur demande et nécessite l'intervention spécifique d'un agent AFIS formé et de moyens associés en dehors des heures publiées. (Sous réserve de disponibilité)
This service is provided under request and requires trained staff and specific equipement outside opening hours. (Subject to availability)

Nom de la compagnie / *Company name* : _____

N° de Vol / *Flight number* : _____

Date et heure du Vol / *Flight date and schedule* : _____

CLIENT / CUSTOMER	**TARIF / FEE**
Date, signature, nom *et tampon* ***Date, Sign, name and stamp***	**Forfait 2 heures / package 2 hours : 300€** **½ heure complémentaire / additional ½ hour : 75€**

AEROPORT SAINT-ETIENNE LOIRE
ROUTE DE L'AEROPORT
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON